

**HALL C**  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° C25 au 2ème étage

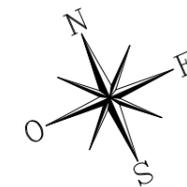
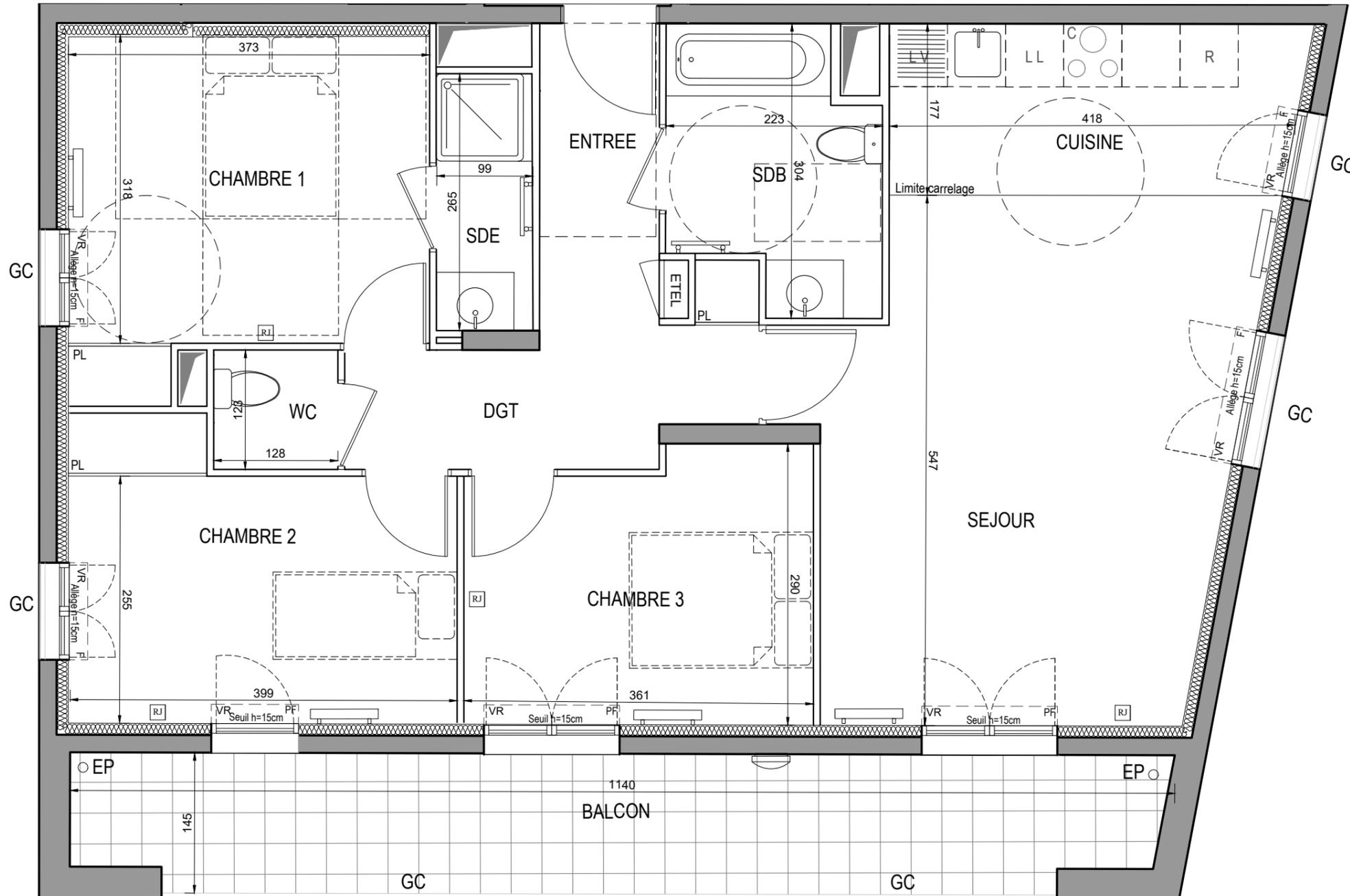
ENTREE	9,65	m <sup>2</sup>
SEJOUR	22,80	m <sup>2</sup>
CUISINE	7,45	m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,55	m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,17	m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,75	m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,64	m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,60	m <sup>2</sup>
WC	1,58	m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>83,19</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
BALCON	15,77	m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>98,96</b>	<b>m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

[RJ]	Prise RJ 45		Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	- - -	Retombée de poutre
VB	Volet battant	EP	Eaux pluviales

Indice A SEPTEMBRE 2018  
Echelle : 1/50ème

HUBERT GODET ARCHITECTE



Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.